



Expert en prévention et en maîtrise des risques

## ATTESTATION N° HC 11 00 03

### EXTINCTION AUTOMATIQUE A GAZ DISPOSITIF VISUEL ELECTRIQUE D'EXTINCTION POUR EXTINCTION AUTOMATIQUE A GAZ

DEMANDE PAR	: UTC FIRE AND SECURITY SERVICES 10, Avenue du Centaure BP 38408 95806 CERGY PONTOISE Cedex
NOM COMMERCIAL	: Pancarte Lumineuse
DESCRIPTION DU PRODUIT	: Dispositif Visuel Electrique d'Extinction
DOMAINE COUVERT	: Règle d'installation - Extinction automatique à gaz – Alarme visuelle - § 4.23.1.2 de la R13 (Janvier 2009)
PROTOCOLE D'ESSAIS	: Selon AMI 09-09 C de Juillet 2011 du CNPP : Dispositifs Visuels Electriques d'Extinction (Juillet 2011)
SELON RAPPORT D'ESSAIS *	: N° HI 11 00 07 du 25 novembre 2011
INSCRIPTION sur le DISPOSITIF	: (voir détail en page 2)
DISPOSITIF SONORE INTEGRÉ	: Non
AVIS TECHNIQUE DU CNPP	: Satisfait les exigences du protocole d'essais

Attestation établie à St Marcel par le CNPP – DPMES – Laboratoire Electronique Incendie

Le 25 novembre 2011

Cachet et signature du directeur :



\* Cette attestation dispense le fabricant de la présentation du rapport d'essais.

Trame Attestation HC - Dispositif Visuel – Version 0

Ce rapport qui ne saurait constituer ni une homologation, ni un agrément, ni une qualification de quelque nature que ce soit, concerne exclusivement les produits, matériels ou installations qui ont été présentés à l'examen du laboratoire. Il ne peut être reproduit ou publié que dans sa forme intégrale. Le CNPP décline toute responsabilité en cas de reproduction ou de publication non conforme. Le CNPP se réserve le droit d'utiliser les enseignements qui résultent du présent rapport pour les inclure dans des travaux de synthèse ou d'intérêt général, les travaux envisagés pouvant être publiés par ses soins.



ATTESTATION N° HC 11 00 03

Page 2

**INSCRIPTIONS SUR LE PRODUIT :**

- **Signalisation d'évacuation :**

EVACUATION IMMEDIATE

- **Signalisation d'émission :**

ENTREE INTERDITE